



L'ACTUALITÉ

À l'heure où nous bouclons, la CAPEB vient de signer 2 nouvelles conventions collectives nationales avec 3 organisations de salariés majoritaires.

Lire la suite page 2.

LA MINISTRE DU LOGEMENT ÉCHANGE AVEC LES RESPONSABLES DU RÉSEAU CAPEB

Emmanuelle Wargon est intervenue à l'occasion d'une visioconférence organisée avec l'ensemble des Présidents et Secrétaires généraux du Réseau de la CAPEB et a apporté des réponses attendues de tous.

Le 22 janvier, l'ensemble des Présidents du Réseau CAPEB, leurs Secrétaires généraux et les membres du Conseil d'administration avaient rendez-vous en visioconférence pour décider de la nature de la campagne de communication qui sera conduite en 2021 pour promouvoir l'artisanat du bâtiment et la CAPEB.

À cette occasion, le Président confédéral avait invité la Ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, à intervenir devant les participants et à échanger avec eux. Il faut dire que la Ministre a, sous sa responsabilité, nombre de dossiers particulièrement importants pour l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, certains étant source de mécontentement. C'est le cas du fonctionnement de MaPrimeRénov' mais aussi des CEE et du dispositif RGE.

En préambule de son intervention, la Ministre s'est félicitée de la bonne collaboration avec la CAPEB, « dans la proximité et la sincérité ». Le Président Jean-Christophe Repon a rappelé à ce titre que la CAPEB ne mène jamais de combat contre l'État mais qu'elle porte toujours des convictions fortes et avec détermination au profit de l'artisanat du bâtiment.

La Ministre est revenue sur les nombreux échanges qui ont pu avoir lieu l'an dernier, que



ce soit pendant l'arrêt des chantiers ou pour permettre leur reprise et encore pour regarder comment redonner une dynamique à l'activité via le Plan de Relance. Emmanuelle Wargon a souligné que les moyens existent désormais pour booster l'activité des entreprises, que ce soit au travers de la rénovation des bâtiments des Collectivités territoriales, pour lesquels financements et accompagnements techniques sont prévus, ou des 4 200 bâtiments d'État sélectionnés pour être rénovés et dont la moitié correspond à des chantiers inférieurs à 100 000 €, c'est-à-dire normalement accessibles plus facilement aux petites entreprises.

La première question posée par le Président de la CAPEB Moselle, Émilien Gangemi, portait sur le fonctionnement de MaPrimeRénov' et sur la complexité administrative liée au montage des dossiers dont les entreprises mandataires ont la charge. La Ministre a admis que MaPrimeRénov' avait connu des difficultés au démarrage et a considéré que ces disfonctionnements appartenaient désormais au passé, assurant qu'elle intervenait pour améliorer ce qui doit l'être chaque fois que nécessaire. Elle a admis les difficultés rencontrées par les mandataires, soulignant qu'il y avait eu 3 fois plus de mandataires que prévu et que cela avait évidemment perturbé le système qu'elle s'est dit prête à améliorer. C'est la présidente de la CAPEB Vendée, Lucie Amelineau, qui a soulevé la question de la simplification des certificats d'économies d'énergie. La Ministre a précisé à ce sujet que la simplification de ce dispositif est une demande de la CAPEB qu'elle a tout de suite acceptée. Elle a indiqué que toutes les propositions qui lui ont été faites le 22 décembre par la DITP seront mises en oeuvre et qu'une prochaine réunion technique devra en déterminer le calendrier et les priorités.

(Suite p. 4)

SOCIAL

CONVENTIONS COLLECTIVES BÂTIMENT : LA CAPEB SIGNE AVEC 3 ORGANISATIONS DE SALARIÉS 2 ACCORDS MAJEURS !

À l'heure où nous bouclons, la CAPEB vient de signer 2 nouvelles conventions collectives nationales avec 3 organisations de salariés majoritaires. Un acte politique majeur et décisif pour la reconnaissance des entreprises artisanales du bâtiment dans le dialogue social, le respect et la défense de leurs intérêts !

C'est assurément une grande victoire pour la CAPEB, un grand pas pour les entreprises artisanales du bâtiment et leur place dans le dialogue social !

La CAPEB vient de signer avec 3 organisations de salariés majoritaires (la CGT, la CFDT et l'UNSA représentent à elles trois 70 % des salariés de la branche) deux nouvelles conventions collectives nationales pour le bâtiment, l'une pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés, l'autre pour les entreprises de plus de 10 salariés, chacun des deux textes concernant de la même manière les ouvriers, les Etam et les cadres.



La CAPEB se réjouit de ces deux accords paritaires qui permettront de simplifier la vie des entreprises, de leur apporter une sécurité juridique tout en renforçant l'attractivité du secteur. La concrétisation de deux champs conventionnels dans le bâtiment, pour laquelle la CAPEB se mobilise pleinement depuis

des années, permet enfin de respecter les spécificités des petites entreprises et d'assurer réellement la défense de leurs intérêts. Nous reviendrons évidemment plus largement dans notre prochain numéro sur cette grande victoire pour la CAPEB comme pour les entreprises artisanales du bâtiment à plus d'un titre !

RÉSEAU

→ TRANSFORMATION DU CONSEIL EN FORMATION : BILAN POSITIF ET PERSPECTIVES PLEINES DE PROMESSES

Depuis janvier 2020, l'OPCO de la Construction a repris à sa charge les missions de conseil en formation qu'il déléguait jusque-là aux organisations patronales du BTP.



Pour autant, la CAPEB a souhaité poursuivre ces missions auprès des entreprises artisanales du bâtiment et un ambitieux plan de transformation de ces missions a été lancé au sein du Réseau qui s'est emparé du sujet pour réinventer le conseil en formation.

Les conseillers formation se sont réunis en toute fin d'année dernière pour dresser un bilan des projets imaginés et testés dans le but de maintenir ce service aux entreprises. Les expérimentations menées par quelques volontaires au départ ont servi d'inspiration aux autres CAPEB du Réseau pour créer leurs propres missions de conseil en formation.

Le plan de transformation s'est traduit par 29 actions conduites par des CAPEB expérimentatrices, reprises chacune en moyenne une dizaine de fois et valorisées ou transformées à nouveau en d'autres projets plus complets.

Ce travail collectif de renouveau a contribué à faire évoluer ces missions, permettant de réduire les tâches administratives et de gagner du temps mais aussi de renforcer la disponibilité pour l'entreprise et la qualité du service rendu ainsi que d'enrichir l'offre proposée.

Le plan de transformation a ouvert grand la porte à l'intelligence collective, au partage d'idées et d'expériences et à l'humanisme.

Une vraie dynamique s'est ainsi développée et se poursuivra en 2021 avec la mise en place d'actions visant la montée en compétences de la communauté formation, et le développement de deux outils créés et portés par un consortium en vue d'un partage plus large avec l'ensemble du Réseau. Il s'agit d'une part, d'un portail numérique développé par les CAPEB Normandie, Pays de la Loire et PACA Corse pour mettre en relation l'offre de formation et les besoins des entreprises, et d'autre part, d'un outil d'accompagnement construit par le Grand-Est et la Bourgogne Franche-Comté en vue d'aider les correspondants formation à analyser les besoins des entreprises.

Enfin, cette dynamique sera mise à profit en 2021 pour accentuer la mise en Réseau des connaissances de chacun sur le champ formation et compétences. Dans cet esprit qui repose sur le « Faire réseau », il s'agira de recenser les bonnes idées et les diffuser à tous, favoriser leur réutilisation en partageant les modes opératoires, créer une bibliothèque des compétences, animer les communautés de pratiques et les groupes de réflexions.

“ IL EST INDISPENSABLE DE REVOIR
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
DE LA RE2020 ET LES CHOIX RADICAUX
ARRÊTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.”



ÉCONOMIE

→ RE2020 : LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE RESTE MALHEUREUSEMENT SUR SES POSITIONS

Les arbitrages de Barbara Pompili concernant les matériaux et énergies qui seront privilégiés dans le cadre de la RE2020 ont fait l'unanimité des professionnels contre eux.

Au début du mois encore, la CAPEB et 7 autres organisations professionnelles de la construction lui ont écrit pour lui faire part des menaces considérables que ces choix gouvernementaux font peser sur des filières entières et sur les capacités constructives du pays dans le respect des nouvelles contraintes intégrées à la RE2020. 17 organisations professionnelles couvrant différents secteurs énergétiques ont à nouveau alerté sur les conséquences gravissimes à prévoir sur les entreprises comme sur leurs emplois si le radicalisme de ces arbitrages demeurait. La Ministre reste sur ses positions et a, vendredi dernier, confirmé que le chauffage

au gaz serait interdit dans les constructions de maisons individuelles comme elle l'a annoncé précédemment. Elle a par ailleurs confirmé son intention d'accélérer les rénovations énergétiques dans les logements en s'appuyant sur les propositions relatives au tiers financement que prépare la mission Sichel et qui, selon la Ministre, devraient favoriser le développement des filières biosourcées et l'activité des artisans.

Nous nous alarmons de cette obstination à rejeter toute solution alternative vers le mix énergétique et vers l'utilisation de tous les matériaux dans un cadre révisé, considérant

que chaque professionnel doit pouvoir utiliser la solution qui lui paraît la plus appropriée pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie primaire et de décarbonisation des constructions.

Nous persistons, nous aussi, dans cette voie car nous considérons qu'elle est la plus pertinente pour prendre en compte la réalité des différentes filières, les besoins des ménages et les objectifs environnementaux.

C'est pourquoi, avec les autres organisations professionnelles, la CAPEB a donné un avis négatif au projet de texte présenté en plénière du CSCEE ce mardi 26 janvier.

→ MPR : DU NOUVEAU POUR AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Les dysfonctionnements rencontrés lors de la mise en place de la plateforme de gestion MaPrimeRénov' ont occasionné des retards dans le traitement des dossiers qui ont provoqué bien des mécontentements.

La CAPEB a alerté, souvent et fermement, l'Anah pour qu'il y soit mis fin au plus vite. L'Anah a donc renforcé ses moyens afin de répondre au mieux à cette situation et de faire face à la demande.

Un lien a été établi entre la CAPEB et l'Anah, permettant de transmettre les remontées du réseau afin qu'elles soient prises en considération. Ces échanges et rencontres ont également permis de traiter les dossiers les plus sensibles et les situations les plus difficiles. Au final, les écueils ont été identifiés, des améliorations ont été apportées et l'action générale du traitement des demandes a été intensifié. Atteindre cet objectif était d'autant plus essentiel que, depuis le 1^{er} janvier, le dispositif est ouvert aux copropriétés et

aux propriétaires occupants et que les bailleurs en seront bénéficiaires au 1^{er} juillet prochain. Autrement dit, autant de dossiers supplémentaires à gérer par les équipes de l'Anah.

Celles-ci se sont mobilisées pour instruire les demandes de création de compte mandataire et les demandes de prime. Un support téléphonique a été créé pour suivre l'évolution des dossiers à destination des mandataires qui, par ailleurs, ont maintenant la possibilité de faire part des points de blocages en ligne. À noter également la génération d'un accusé de réception automatique lors de l'envoi du mail contenant l'ensemble des pièces pour la demande de création de compte mandataire. Toutes ces améliorations résultent des

demandes remontées par notre Réseau et formulées auprès de l'Anah depuis de nombreux mois.

Le dispositif MaPrimeRénov' tend à s'améliorer et il est indispensable de poursuivre le signalement des interrogations ou des dysfonctionnements lorsqu'une entreprise y est confrontée. Grâce à ces remontées, MaPrimeRénov' sera réellement efficace, contribuera à nourrir les carnets de commande des entreprises et permettra d'intensifier les rénovations énergétiques. On rappellera à cet égard, que c'est la CAPEB qui a milité pour que MaPrimeRénov' soit ouverte à tous les ménages, y compris les plus aisés. Il serait dommage de ne pas pouvoir utiliser pleinement ce levier d'activité !



GOUVERNEMENT

→ UNE VOLONTÉ DE MIEUX PROTÉGER LES INDÉPENDANTS

Le Ministre délégué aux PME a reçu les organisations patronales la semaine dernière dans le but d'identifier les pistes d'actions qui permettront d'apporter une plus grande protection aux indépendants.



La crise sanitaire a montré combien ils sont exposés et sans filet de sécurité. Or, elle s'éternise et laisse craindre des ravages parmi les indépendants dès que cesseront les mesures de soutien exceptionnelles qui ont été prises depuis l'an dernier.

D'ailleurs, le Ministre souhaite améliorer la couverture chômage des indépendants, le dispositif mis en place fin 2019 étant totalement inefficace. Ainsi, seulement 700 personnes ont réussi à percevoir l'allocation mensuelle (environ 800 € pendant 6 mois)

tant les conditions à remplir sont strictes. Dans le même esprit, le Ministre entend trouver des solutions pour mieux protéger les biens personnels des indépendants et renforcer les aides sociales sans alourdir leurs charges.

Dans la foulée, il est question aussi d'améliorer d'autres points concernant les indépendants à commencer par une remise à plat des différents statuts pour lesquels les indépendants peuvent opter. Aujourd'hui, 41 % d'entre eux ont choisi la formule de la micro-entreprise, 30 % sont gérants de sociétés et relèvent de l'IS, 26 % sont des entrepreneurs individuels et des gérants

de sociétés soumis à l'IR et seulement 3 % sont des entrepreneurs individuels au régime micro-fiscal.

Les questions de transmission des entreprises, de fiscalité, d'accès à la formation, sont également sur la table.

Le Ministre Alain Griset a précisé au cours des échanges avec les représentants des entreprises, U2P en tête, qu'il comptait préparer des dispositions législatives à présenter au Parlement vers la fin du mois de mars. Avec l'U2P, nous suivons évidemment ces travaux de très près.



BUREAU CONFÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE

Lundi, les membres du Bureau confédéral se sont réunis en visioconférence pour faire un point sur la situation de 360travaux et réfléchir aux hypothèses de travail à proposer au Conseil d'administration.

SÉNAT



Le Président de la CAPEB a échangé mardi avec le sénateur du Maine-et-Loire Emmanuel Capus qui est, par ailleurs, membre du groupe « les Indépendants République et Territoires » au Sénat

mais également vice-président de la commission des Finances et vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises. M. Capus est souvent intervenu pour soutenir nos positions et dernièrement encore pour demander la prorogation du crédit d'impôt pour les travaux de rénovation énergétique des TPE et PME. L'échange a porté sur la qualification chantier RGE, la simplification des CEE, la RE2020 et le projet de loi climat à venir.

CSCEE

C'est avec 13 voix pour et 11 voix contre que le CSCEE a donné un avis favorable à la RE2020.

Mais le désaccord est réel entre les membres du Comité. La CAPEB et 7 autres organisations professionnelles ont fait part de leur désapprobation devant une concertation interrompue avec l'État, des impacts économiques et techniques de la RE2020 sur les filières mal évalués, des analyses contradictoires et un mode de calcul qui n'est pas stabilisé.

PARITARISME



Le Président de la CAPEB a signé ce mercredi avec 3 syndicats de salariés majoritaires (CGT, CFDT et UNSA) 2 accords paritaires visant à mettre en place 2 conventions collectives pour le bâtiment (voir page 2).

RÉSEAU

Le Président confédéral animait mercredi une nouvelle réunion du groupe de travail « structuration » qui visait, en particulier, à choisir le cabinet de consultant qui accompagnera cette réflexion. Jeudi, il présidait le Conseil d'administration confédéral, puis, vendredi, le Conseil professions. Nous reviendrons la semaine prochaine sur leurs débats et décisions.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Président de la CAPEB du Var, Thierry Bion, a interrogé la Ministre sur la mise en place attendue des développeurs ou « facilitateurs » dans les territoires, au sein des organisations professionnelles notamment, pour accompagner les TPE dans le traitement opérationnel des dossiers de CEE, de MaPrimeRénov' ou des demandes de qualifications RGE. Emmanuelle Wargon a affirmé qu'elle était favorable à cette idée mais qu'il n'y avait pas de consensus interministériel à ce sujet. En particulier, « une partie du ministère des finances est circonspecte ». Elle a donc pointé la nécessité d'argumenter sur la pertinence d'un programme de CEE dédié à cette opération. Elle s'est déclarée prête à y travailler avec la CAPEB de façon à pouvoir intégrer cette idée dans les arbitrages qui seront faits pour la 5^e période des CEE en mars prochain. Nous allons évidemment nous y employer !



LA QUALIFICATION CHANTIER : UN PARI QUE NOUS FAISONS ENSEMBLE

Le Président de la CAPEB a évoqué le lancement de l'expérimentation des qualifications chantier et s'en est réjoui, rappelant que ce dispositif répond à une demande forte de la CAPEB depuis de longs mois.

La Ministre a confirmé que cette idée a bien été portée par la CAPEB seule et qu'elle ne faisait d'ailleurs pas consensus. « J'ai pris la responsabilité de le faire. C'est un pari que je fais avec la CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment » a-t-elle déclaré, non sans insister sur la nécessité de transformer l'essai en faisant en sorte que les audits systématiques ne fassent pas apparaître de non-conformités qui sonneraient l'échec de l'expérimentation.

Sur ce point, le Président de la CAPEB a rappelé que les chefs d'entreprises agissent dans la proximité et qu'ils n'ont donc pas d'intérêt à saborder leur réputation. Il a rappelé également que les artisans sont des professionnels compétents en leur métier, même s'ils ne sont pas qualifiés RGE. La Ministre a conclu sur ce point en indiquant

que si l'expérimentation était positive, ce qu'elle appelait de ses vœux, elle pourrait se transformer en un dispositif pérenne permettant d'amener le plus grand nombre d'entreprises vers le RGE et donc, de contribuer à la massification des rénovations énergétiques qui est l'objectif final. Un objectif partagé par la CAPEB comme l'a rappelé le Président Jean-Christophe Repon.

La Ministre a également insisté sur le devoir de conseil des chefs d'entreprise, les invitant à bien informer et orienter leurs clients vers des travaux utiles et pertinents en termes de rénovation énergétique. « C'est un partenariat pour réussir la massification des rénovations énergétiques. Chacun est acteur. Les artisans n'ont pas d'obligation de conseil mais doivent aider les particuliers à faire évoluer leurs projets (NDLR : pour que les travaux aboutissent à un résultat global pertinent) » a-t-elle déclaré, prenant l'exemple du changement d'une chaudière dans une passoire thermique sans que des travaux d'isolation soient prescrits.